



## **Règlement du concours**

### **LE TROPHÉE DES "TECHNOLOGIES ÉCONOMES ET PROPRES" 16ème Edition – 2008**

#### **Article 1 – Organismes et objectifs du concours**

Le Trophée des "Technologies Economiques et Propres" est organisé pour la seizième année consécutive par :

#### **ADEME**

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
20 Avenue du Grésillé, BP 90406  
49004 Angers Cedex 01

et

#### **INDUSTRIE et TECHNOLOGIES**

12-14, rue Médéric

75815 Paris Cedex 17

qui se sont associés pour promouvoir et récompenser les procédés et équipements industriels réduisant les consommations d'énergies et les pollutions.

#### **Article 2 – Champ d'application**

La participation au Trophée des "Technologies Economiques et Propres" est ouverte à toute entreprise industrielle ou commerciale, installée en France, ayant conçu et/ou mis en place pour ses besoins internes depuis le 1er janvier 2006, un procédé ou un équipement industriel innovant ou exemplaire, contribuant à la réduction des consommations d'énergie primaire et/ ou des pollutions.

### Article 3 – Modalités de participation

Aucun frais de participation ne sera demandé.

#### a) Période de validité du concours

Le concours se déroulera du 06 avril 2008, date de mise à disposition des dossiers, au 18 juillet 2008.

#### b) Inscription

Les candidats s'inscrivent et complètent leur dossier en ligne sur le site [www.ademe-tep.com](http://www.ademe-tep.com).

#### c) Renseignements

Pour obtenir des renseignements sur le Trophée des "Technologies Economes et Propres", Les candidats peuvent contacter:

> Trophée des Technologies Economes et Propres  
Gwendal Bloch. Tél: 01 45 22 80 62  
[info@ademe-tep.com](mailto:info@ademe-tep.com)

> Les délégation régionales de l'ADEME territorialement compétentes dont ils dépendent.

> ADEME–Siège Social, 20 Avenue du Gresillé, BP 90406 49004  
Angers Cedex 01.  
Service Communication, Alain DELAMETTE. Tél: 02 41 20 42 37 – Fax:  
02 41 20 41 98

> Industrie et Technologies, 12-14, rue Médéric, 75815 Paris Cedex  
17  
contact: Marie-Ange PLANQUE, Tél: 01 56 79 45 72 – Fax: 01 56 79 45  
27

## Article 4 – Le jury

Chaque délégation régionale ADEME opérera, sous la responsabilité de ses experts, une présélection des dossiers reçus.

Les dossiers retenus par les délégations ADEME seront adressés au jury national, composé d'une commission d'experts, pour examen et décision finale.

Le jury national désignera 6 lauréats, dont trois représentants de la catégorie PME/PMI.

Il se réserve le droit de décerner, à titre exceptionnel, un ou plusieurs trophées supplémentaires.

Il est souverain, ses décisions sont sans appel.

## Article 5 – Remise des Trophées

Les lauréats recevront leur prix dans le cadre du salon Pollutec 2008 à Lyon le 5 décembre 2008.

## Article 6 – Utilisation des droits patrimoniaux et extra patrimoniaux

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les lauréats autorisent les organisateurs à rendre publique, dans le cadre du "Trophée des Technologies Economes et Propres", une information sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse, image à l'occasion de manifestations liées au présent concours.

Les organisateurs du concours ne sont pas responsables de la protection des idées, brevets, décisions, modèles ou marques liés aux réalisations présentées.

## **Article 7 – Modification ou annulation du concours**

Si un cas de force majeure entraînait l'annulation du concours, les organisateurs ne pourraient en être tenus responsables.

## **Article 8 – Dépôt du règlement**

Ce règlement est déposé chez SCP Simonin et Conty, huissiers de justice et associés,  
25 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris.